



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1300 du 21 MAI 2008

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Communiqué fédéral : Appel à la mobilisation le 22 mai 2008	3 - 4
■ Appel commun CGT- FO – FSU – Solidaires - CFTC à la journée nationale d'action du 22 mai	5
■ Déclaration au congrès de la FNASCEE d'André MANDARD	6
■ Compte-rendu de la commission n°1 du CCAS du 17 avril 2008	7
■ Elections 26 juin 2008 : Articuler politique des transports et outil ministériel	8 -9
■ Extrait du journal <i>OPTIONS</i> d'avril 2008 sur la réforme de l'Etat	10 - 13
■ reconnaisSAnce – Journal des B administratifs n°4 – mai 2008	14 - 17
■ Affiche : Elections le 26 juin 2008 pour le CTP Ministériel	18



AGENDA

23 mai 2008 :
Secrétariat OFICT.

26 mai 2008 :
DGPA / Syndicats sur Pénibilité

Du 26 au 30 mai 2008

Période d'envoi du matériel de vote aux agents concernant les élections du 26 juin pour la représentativité au CTPM

Les militants CGT doivent s'assurer que les professions de foi CGT sont bien envoyées.

29 mai 2008 :
C.E. OFICT

2 juin 2008 :
CTP Ministériel

2 juin 2008 :
Directeur de cabinet / Fédération CGT

2 juin 2008 :
Comité de suivi CCHS

3 juin 2008 :
Secrétariat fédéral

3 et 4 juin 2008 :
C.E Fédérale

4 juin 2008 :
A.G de la MGET

6 juin 2008 :
Secrétariat OFICT

11 juin 2008 :
DGPA/ Syndicats :
Logement des Phares et Balises

18 juin 2008 :
Secrétariat fédéral

19 juin 2008 :
Colloque ONG / Syndicats : Les transports
Au Conseil économique et social

20 juin 2008 :
C.C.H.S

23 juin 2008 :
DGPA / Syndicats sur les ISS



INFOS BREVES

 **Déclaration du 16 mai 2008**

Emploi des seniors
Toutes les raisons de peser plus fort le 22 mai

Le bilan de la réunion sur l'emploi des Seniors confirme la nécessité d'intensifier les mobilisations du 22 mai. Le gouvernement a volontairement transformé cette rencontre en réunion technique, en fait « de concertation » c'est une invitation à décliner avec lui ce qu'il avait décidé le 28 avril. Le dialogue social n'est décidément pas au rendez-vous. La CGT refuse une discussion limitée à une seule dimension.

 **Déclaration du 16 mai 2008**

Après le 15 mai
Dans l'unité, construire un puissant rapport de force

La CGT se félicite du vaste succès de la journée d'action du 15 mai 2008 à l'appel des organisations syndicales de fonctionnaires et de lycéens et étudiants. En défendant l'intérêt général, 450 000 manifestants et de très nombreux grévistes ont porté ensemble une forte exigence de Service public face aux abandons de missions et aux menaces de suppression d'emplois.

 **Déclaration du 19 mai 2008**

Environnement
Grenelle 1: trop peu social et sans financements clairs

Le projet de loi Grenelle 1 reprend les grands principes adoptés lors de la négociation d'octobre 2007. Ceux-ci représentent potentiellement des avancées qu'il s'agit maintenant de concrétiser.

 **Déclaration du 16 mai 2008**

Croissance
Le monde du travail ne se retrouve pas dans les annonces du gouvernement

Au moment où le mécontentement remonte partout et où le pouvoir en place est en difficulté, le gouvernement relance une campagne médiatique sur les derniers chiffres concernant la croissance économique. Dans son communiqué, le président de la République y voit l'impact des mesures prises en faveur de l'emploi, du travail et du pouvoir d'achat.

 **Déclaration du 16 mai 2008**

Banalisation du livret A
La CGT adresse un mémorandum aux Parlementaires

Le Parlement va délibérer à partir du 23 mai sur le projet de loi dit de "Modernisation Economique". Ce projet intègre les dispositions visant à réorganiser la distribution du livret A. La CGT s'est exprimée contre les dangers de la banalisation du livret A dans un mémorandum et formule 8 propositions pour le financement du logement social et la création d'un pôle financier public.

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué fédéral

La fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement se félicite du succès de la **journée d'action du 15 mai 2008** à l'appel des organisations syndicales de fonctionnaires. Au total dans toute la France, 450 000 manifestants et de très nombreux grévistes ont porté ensemble une forte exigence de Service public face aux abandons de missions et aux menaces de suppression d'emplois liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Cette action s'inscrit dans le prolongement de **l'action du 6 mars dernier** où 10 000 agents du ministère de l'écologie, de l'énergie, de développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) manifestaient à Paris contre la RGPP et pour obtenir de véritables moyens (effectifs et budgétaire).

Une délégation fédérale (JM. RECH ; N. BAILLE ; D. HOREAU ; FB. LOUET ; J. VARENNES) a été reçu le 15 mai matin par le Conseiller social du ministre d'Etat dans le cadre de la journée de grève. Sur les effectifs, le conseiller nous a confirmé que le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux s'appliquera dans l'ensemble des ministères y compris au MEEDDAT. Il n'a pas infirmé l'hypothèse de – 7500 ETP sur la période 2009-2011. Concernant les missions et les moyens, il nous a renvoyé aux arbitrages à venir de la Commission de modernisation des politiques publiques (courant fin mai) et aux décisions du projet de loi de finance du ministère (courant juin).

L'expression du Président de la République du 15 mai au soir, par son refus d'entendre le malaise social et sa provocation, est en contradiction avec les discours sur les immenses besoins de renouveau du dialogue social et de la démocratie sociale.

Le gouvernement, le ministère doivent répondre à nos exigences en ouvrant rapidement des négociations sur la base des revendications portées dans une large unité.

La journée du 22 mai 2008 « ensemble pour l'avenir des retraites » sera une nouvelle journée d'action pour porter nos revendications en matière de retraite.

Aussi, la fédération appelle l'ensemble des personnels du ministère à participer aux actions - manifestations y compris par la grève pour :

- garantir un niveau de pension au moins égale à 75% du salaire pour une carrière complète (avec un minimum au moins égale au SMIC),
- une revalorisation des pensions et des salaires,
- assurer un droit à la retraite à partir de 60 ans,
- reconnaître la pénibilité par un départ anticipé.

Pour la manifestation parisienne, rendez-vous sous le ballon de la Fédération à partir de 14h30 pour aller de Bastille à Saint Augustin.

Montreuil, le 19 mai 2008



Manifestation du 15 mai à Paris

Organisations syndicales de la Fonction publique

CGT FO FSU Solidaires CFTC

COMMUNIQUE

Agents de la fonction publique : dans l'action le 22 mai

Les organisations syndicales de la Fonction publique appellent l'ensemble des personnels à participer massivement à la journée nationale du 22 mai aux côtés des autres salarié-e-s pour la défense de la retraite solidaire par répartition, pour la revalorisation des pensions et contre l'allongement annoncé de la durée de cotisation.

Après le succès du 15 mai, cette journée doit être l'occasion de reposer également les questions du pouvoir d'achat, de l'emploi public, de la défense du statut et des services publics.

Elles appellent les personnels à tout faire pour en assurer la réussite, en participant massivement aux manifestations, et par toute forme de mobilisation pouvant aller jusqu'à la grève.

Elles décident de se rencontrer de nouveau dans les prochains jours pour décider des suites à envisager dans la Fonction publique, et appellent les personnels à en débattre.

Le 19 mai 2008

Déclaration d'André MANDARD, Président du C.C.A.S. au Congrès de la F.N.A.S.C.E.E. du 2 avril 2008

Monsieur le représentant du Ministre,
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Chers collègues et chers camarades,

Nous vivons des bouleversements sans précédents dans l'histoire de notre ministère.

Transferts, mutations, fusions, mutualisations, polarisations, externalisations, etc... se succèdent et se percutent à un rythme effréné.

Notre Ministère est confronté à des moments très difficiles. De très nombreux agents, des femmes et des hommes, subissent des situations extrêmement tendues dans un climat souvent délétère engendré par les politiques de démantèlement de nos services. Tous les jours nous prenons connaissance de personnels en plein désarroi. Toute la chaîne hiérarchique est touchée. Lors du CTPM du 19 février, j'ai alerté la Directrice Générale pour que l'accompagnement social mis en place soit fortement consolidé afin de pouvoir répondre à la grande détresse des agents et ne pas aboutir à des situations irréparables.

Dans le cadre de ce grand ministère d'Etat et dans ce contexte, avec les représentants du personnel, nous avons demandé au Ministre que l'action sociale se situe à un niveau d'excellence, en adéquation avec les ambitions affichées par le ministère et les besoins sociaux des agents et de leurs familles. Nous avons également signifié à la Directrice Générale et au Ministre notre attachement sans faille aux instances et structures qui composent notre action sociale : le C.C.A.S., les C.L.A.S., la mutuelle, le C.G.C.V. et la F.N.A.S.C.E.E. Nous avons rappelé que l'action sociale ne doit pas être un palliatif aux insuffisances salariales et notre revendication de porter rapidement le budget de l'action sociale au minimum à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions. Dans ce nouveau ministère où le périmètre n'est pas encore stabilisé, les prestations sociales doivent être harmonisées en tirant vers le plus haut. C'est bien sur cet objectif que nous travaillons, notamment avec la F.N.A.S.C.E.E., au sein du C.C.A.S.

Les premières décisions se traduiront par une augmentation sensible de certaines prestations interministérielles d'action sociale et cela dès 2008. Je souhaite aussi vivement que la prestation arbre de Noël – action pour laquelle une forte majorité d'ASCEE sont très impliquées – fasse aussi l'objet d'une augmentation substantielle dès cette année.

En matière de restauration, de modes de garde d'enfants et surtout de logement, le CCAS et le CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) œuvrent pour une forte amélioration des crédits dédiés à ces postes qui pèsent lourdement dans le budget des familles.

Un autre grand problème est celui de la sauvegarde du patrimoine immobilier et plus particulièrement les unités d'accueil. Les nombreuses questions de ce matin témoignent de grandes inquiétudes. La D.G.P.A. et le ministère – éclairés dans la plus grande transparence par la F.N.A.S.C.E.E. sur l'ensemble de son patrimoine – doivent tout mettre en œuvre pour pérenniser au maximum ces structures qui participent grandement au logement de courte durée et aux vacances familiales. Le Comité Central d'Action Sociale devra être consulté en la matière.

D'autres points difficiles émergent avec la mise en place des D.I.R. Certains chefs de service ne respectent pas les textes en vigueur et ne semblent pas enclins à la création des C.L.A.S. dans ces nouveaux services pour des raisons évoquées d'insuffisance d'effectifs. Ces situations ne sont pas acceptables. J'ai bien entendu l'intervention de Mme VARAGNE à ce sujet et j'espère que ce problème va être résolu rapidement. Il en va de l'action sociale de proximité menée par les CLAS et les ASCEE.

Dans un contexte très fluctuant, les incertitudes pèsent constamment sur les agents. Les services se réorganisent en permanence, telle mission part d'un service vers un autre, les agents doivent suivre ; il n'y a plus de marge de manœuvre en terme d'effectifs. Ce sentiment est renforcé par les effets d'une gestion des ressources humaines de plus en plus individualisée.

C'est bien d'une action sociale pérenne, garante d'humanisme, développée et conquérante dont ont besoin les agents actifs et retraités de notre ministère.

Une nouvelle fois, je tiens à réaffirmer mon attachement profond à l'ensemble des organismes qui œuvrent pour l'action sociale. Je crois que la rivalité CLAS/ASCEE est largement battue en brèche, que la complémentarité des deux en fait une richesse et un atout original et incontestable au sein de notre action sociale. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à défendre ardemment les uns et les autres dans leurs champs d'action respectifs.

C'est bien ensemble que nous réussirons à franchir tous les obstacles qui se dressent devant nous.

Bonne fin de travaux. Vive l'action sociale.

Compte-rendu de la Commission n° 1 (animation) du C.C.A.S. du 17 avril 2008

Présents : C.G.T. : MANDARD A., MARTIN J., RAIMBAULT C., DELABRE C.
F.O., C.F.D.T.

Administration représentée par Mme NAVARRE L.

M. ROBERT (F.S.U.) ex M.E.D.D. était présent en remplacement du président du C.A.S. (F.S.U.).

Point n° 1 :

Approbation du Procès-verbal du 17 janvier 2008.

Le Procès-verbal du 17 janvier 2008 est adopté.

Point n° 2 :

Point sur le rapprochement C.C.A.S./C.A.S.

- ✓ Le C.C.A.S. du 29 janvier a acté le principe du calcul des prestations à partir du quotient familial et ne plus le baser sur l'indice comme actuellement.

La mise en place officielle de cette modification se ferait à partir du 1^{er} juillet 2008, sauf pour les prestations vacances du C.G.C.V., les barèmes ayant été établis pour la saison 2008 en début d'année et diffusés auprès des personnels. Ces mesures devraient être validées au C.C.A.S. du 13 mai 2008. Une instruction sera transmise aux services après validation du C.C.A.S.

- ✓ Pour les aides matérielles elles sont actuellement gérées localement par les C.L.A.S. et centralisées pour l'écologie. Afin d'harmoniser pour l'ensemble des agents, le projet aurait une gestion :

Centrale (ex MEDD)	➔ CLAS Paris
DIREN (ex MEDD)	➔ CLAS DRE
DDE	➔ CLAS DDE
DIR	➔ CLAS DIR

La circulaire d'application devrait sortir au plus tard le 1^{er} juin 2008, après validation au CCAS plénier du 13 mai.

Point n° 3 :

Arrêté du 22 mai 1985.

Concernant les fusions DDE/DDA, les CLAS ne pourront pas se mettre en place avant un accord national sur la structure et la représentativité des organisations syndicales.

Dans le cadre de l'application du Plan Pluriannuel d'Action Sociale (P.P.A.S.), la C.G.T. propose qu'une modification à l'arrêté (sur le même principe que la création des C.L.A.S. dans les DIR) permette la mise en place des C.O.R.A.S.

La C.F.D.T. souligne que la « C.O.R.A.S. » fonctionne dans la région Est... !

Point n° 4 :

situation des CLAS suite aux transferts et à la prorogation du mandat.

80 % de retour, soit 95 services sur 118. La CGT regrette vivement que l'ensemble des documents concernant l'enquête (1 seul exemplaire pour 15 participants) ne soit remis qu'aujourd'hui et demande une diffusion rapide à tous les membres de la commission. La CGT. demande également que ce point figure à l'ordre du jour du C.C.A.S. plénier et de la prochaine commission d'animation.

Point n° 5 :

CLAS DIR

Les Directeurs des DIR se sont opposés à la mise en place des CLAS s'ils n'obtenaient pas d'ETP pour pourvoir au remplacement de l'agent élu à la présidence du CLAS. Ils proposent également de faire l'arbre de Noël le samedi matin.

Les DIR sont reçus à la DGPA le 17 avril après midi pour une réunion de mise en place des CLAS.

Une note d'instruction sera envoyée début juin aux directeurs après examen du C.C.A.S. du 13 mai pour la mise en place des CLAS au plus tard le 30 septembre 2008.

Point n° 6 :

Formation présidents et membres des C.L.A.S.

Pour les membres des CLAS la formation se ferait en 2009, pour les nouveaux présidents de CLAS une journée de sensibilisation pourrait avoir lieu en juin 2008.

Pour les DIR, formation en novembre. Il faut veiller à ne pas faire de la formation spécifique DIR, nous avons tous le même combat à mener sur l'action sociale dans le ministère.

Point n° 7 :

Questions diverses

Aide spécifique à la mobilité, seuls les dossiers préparés en 2007 seront traités en 2008.

Bilan CIL 2007, sur les mêmes bases que 2006 la présentation des tableaux nous est faite ils peuvent être diffusés dans les services.

La séance est levée à 13 h 00.

Pour la commission

Jean MARTIN

ARTICULER POLITIQUE des TRANSPORTS et OUTIL MINISTERIEL.

Etre à l'offensive plus que subir l'arme de destruction massive du service public qu'est la réforme de l'Etat autour de la révision générale des politiques publiques (RGPP): La CGT a décidé de la combattre dans un cadre unitaire de l'ensemble de la Fonction Publique. **Le 15 mai 2008** a donné lieu à une première étape. Déjà **le 6 mars 2008** au sein du Ministère de L'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), par une manifestation parisienne avec plus de 10 000 agents pour faire bouger les décisions d'arbitrage en faveur de l'organisation de ce ministère, à tous les échelons du territoire avec les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des politiques publiques, nous avons su réagir.

Les compétences du MEEDDAT, son organisation, ses moyens humains et matériels sont fortement sollicités dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : **missions publiques touchant entre autre, aux transports** qui concernent directement les enjeux économiques industriels ; questions de localisation ou délocalisation, de cohésion sociale et territoriale sur lesquelles se greffent les conceptions d'urbanisme et d'habitat, de développement et d'aménagement durable du territoire.

L'action publique est un investissement structurant la société pour les futures générations.

Les questions de mobilité durable conditionnent l'accessibilité à la santé, à l'éducation, à l'emploi et à toute forme d'activité. Ce sont des missions essentielles du service public que de satisfaire le droit au transport qui se nourrit d'un fort besoin d'égalité de solidarité et de sécurité.

Se mobiliser pour dénoncer et combattre cette campagne idéologique sur la réduction impérative des dépenses publiques est la réponse de la CGT.

Ce qui fait la force du MEEDDAT c'est sa capacité à mettre en œuvre les missions de services publics et de régulation impérative du système de transport qui ne peuvent être attendues du «MARCHÉ» qui fait prévaloir de tous autres intérêts.

Or c'est l'inverse qui est décidé de façon dogmatique : l'ingénierie publique concurrentielle routière du Réseau Scientifique et Technique serait livrée au privé, la mission de délivrance des permis de conduire poussée vers une agence, les missions d'exploitation et d'entretien routier au sein des Direction Interdépartementale de la Route (DIR), celles des voies navigables sous la responsabilité de l'établissement public Voies Navigables de France (VNF) **mises sous pression, avec des conditions sociales dégradées, et ouvrant la voie aux externalisations et privatisations .**

Les conséquences immédiates sont les **réductions drastiques des services publics de proximité, suppression de milliers d'emplois** au statut de la fonction publique et le désengagement de l'Etat sur les collectivités, les entreprises publiques et établissements publics désormais orientés vers une gestion financière identique au privé.

C'est une vaste opération de destruction des fondements du service public avec moins d'Etat sur le territoire pour assurer une maîtrise publique de l'organisation du système de transport et des infrastructures multimodales. C'est moins de capacité pour répondre aux besoins de mobilité et aux enjeux énergétiques et environnementaux du développement durable.

POUR UNE MAITRISE PUBLIQUE des INFRASTRUCTURES et des TRANSPORTS.

Après le Grenelle de l'Environnement, **le MEEDDAT doit avoir dans son nouveau périmètre, les moyens d'une maîtrise publique du système de transport, de son organisation et fixer des normes sociales, environnementales et de qualité aux transports de voyageurs et de marchandises.**

En ce sens, nombre de propositions mises en avant constituent des points d'appui pour la CGT et les salariés pour aller dans le bon sens vers la prise en compte des enjeux énergétiques, écologiques et sociaux, par exemple **une réorientation de la politique des transports** en rupture avec les logiques du tout routier ; donc mettre en œuvre des choix de développement du système de transport en faveur du rééquilibrage des modes et du report de la route vers les modes alternatifs fer, maritime et fluvial.

Il est temps de choisir un développement multimodal et intégré des infrastructures et de l'organisation des transports en fonction de l'intérêt général, comme le propose également le Grenelle.

Il faut sortir de l'héritage des dérèglementations successives et de la libéralisation incompatibles avec le développement durable.

La CGT porte une conception des transports véritablement alternative fondée sur d'autres choix de développement des transports ferroviaires et particulièrement le transport des marchandises avec un rôle de tout premier plan à faire jouer au fret SNCF à l'échelle nationale et européenne.

Pour des transports collectifs de qualité répondant aux besoins des salariés et des habitants dans les villes et territoires, **la maîtrise publique doit prendre corps autour de services publics forts** avec des réseaux de transports publics intégrés et performants. Chaque mode de transport y devenant complémentaire.

La CGT propose la constitution d'un pôle public national de transport public pour supprimer les logiques de concurrence entre modes et salariés des entreprises publiques et privées source de dégradation des conditions sociales.

Sur les financements ; il est nécessaire d'avancer **des solutions de financement public** sans lesquelles les annonces de 2000 kms de LGV supplémentaires, d'autoroutes ferroviaires et du canal SEINE-NORD et de nouvelles infrastructures de transport collectif (tramway et tram-train) resteront démagogiques. **La CGT propose la construction d'un pôle financier public** pour assurer ces investissements lourds et à long terme et le renouvellement des réseaux actuels. Cette solution publique est possible en opposition aux montages de contrats de partenariat public-privé (PPP) soumis à des contraintes financières et de rendement élevé aux actionnaires et qui livrent la maîtrise publique des installations à des intérêts privés.

La Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement agit pour conquérir des moyens humains et matériels nécessaires au MEEDDAT pour la mise en œuvre d'une politique publique de développement durable du transport voyageurs et marchandises. La CGT y est offensive sur ces questions et entend forcer le débat public pour peser au maximum en faveur de choix alternatifs à inscrire dans la LOI d'orientation du Grenelle. Ces orientations doivent trouver un prolongement dans les décisions du ministère en matière budgétaire pour les transports.



Le 26 juin 2008 les élections pour la représentativité syndicale au comité technique paritaire ministériel¹ (CTPM) du MEEDDAT:

PORTONS plus fort, plus haut une CONCEPTION DURABLE des TRANSPORTS.

PORTONS plus fort, plus haut nos REVENDICATIONS SOCIALES d'agents du ministère.

Votons CGT.

Le vote CGT : un vote CONSTRUCTIF, un vote d'ACTION, un vote d'EXIGENCES.

¹ Instance de consultation pour l'organisation des services, des effectifs, du budget et des conditions de travail des agents

focus

TABLE RONDE

Etat : affaires à suivre...

PARTICIPANTS :

NICOLAS BAILLE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ADJOINT DE LA FÉDÉRATION
DE L'ÉQUIPEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT-CGT.

CHRISTOPHE DELECOURT,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION CGT
DES FINANCES.

**JEAN-CHRISTOPHE
LE DUIGOU**, SECRÉTAIRE
NATIONAL DE LA CGT.

ROBERT VIGNE, CADRE
SUPÉRIEUR DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE.

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

La réforme de l'État bouleverse la donne redistributive et les solidarités, tant territoriales que sociales. Elle implique de profonds changements de nature ; elle contraint le syndicalisme à se réorganiser autour de la notion d'intérêt général.

– **Options** : « Moderniser l'Etat » est un thème récurrent, indice d'une crise de l'Etat, des politiques publiques ; comment définiriez-vous cette crise ?

– **Christophe Delecourt** : Elle se lit au travers de l'actualité internationale : crise des *subprimes*, marasme financier et monétaire handicapant le développement des activités, de l'emploi... Et se manifeste par un processus de dépossession ; nombre d'outils traditionnels ne sont plus à la disposition de l'Etat pour apporter des réponses : la politique monétaire, la politique budgétaire et fiscale... L'un des défis qui nous est posé consiste à penser cette problématique dans sa dimension internationale et peut-être plus encore dans sa dimension européenne pour envisager les moyens d'une réappropriation de l'Etat, de ses fonctions. Ce qui se joue aussi en partie dans la relation entre Etat et collectivités territoriales, au travers de l'aménagement du territoire, d'une politique industrielle publique, de la création de structures adaptées aux transferts de missions – et de charges – vers les collectivités locales...

– **Nicolas Baille** : La suite de l'élection de Nicolas Sarkozy et de la mise en place de son gouvernement constitue, en soi, une première réforme de l'Etat. Concrètement, cela s'est traduit par la création du Meeddat (ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire) qui est le regroupement de ce qui relevait anciennement de l'Ecologie, de l'Equipement-Transports et d'une partie de l'Industrie. Il en est de même du regroupement du Budget et de la Fonction publique qui renvoie à une certaine vision du rôle de l'Etat, une vision comptable, logique d'ailleurs, de la Rgpp (révision générale des politiques publiques). Ce regroupement sous une même autorité, d'ailleurs sans précédent, vise à orchestrer l'engagement pris de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux... Nous devrions le dire plus et plus fort, car nous sommes réellement dans une bataille idéologique. Pour être entendus de l'opinion publique, il nous faut contrecarrer l'idée selon laquelle l'Etat ne devrait plus être qu'un pilote des politiques publiques, quitte à externaliser le reste ; et revenir sans cesse sur le rôle et la responsabilité de l'Etat et des collectivités locales, qui participent pleinement aux missions de service public.

– **Robert Vigne** : Je partirai d'abord de la crise

globale de notre société, riche de contradictions, singulièrement dans le domaine des relations entre collectivités territoriales et Etat. A la fois partenariales et concurrentielles, elles s'organisent autour d'une contradiction majeure entre la politique libérale menée au niveau national – casse des services publics, abandon des statuts, privatisations – et une conception républicaine porteuse d'exigences, de ripostes et de propositions nouvelles. Il existe donc aujourd'hui des possibilités considérables d'action publique du fait de la décentralisation et des possibilités importantes de réponses aux attentes et aux besoins ; mais à condition de construire ces réponses publiques avec les populations. Dans ce contexte, l'action syndicale doit forcément se contraindre à l'innovation, parfois perturbante, car ces contradictions émergent aussi du travail, de ses modes d'organisation et impliquent les salariés.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : L'Etat est l'enjeu d'une bataille d'idées. Il nous faut mettre en valeur ce que peut apporter l'intervention publique et revenir sur ce que sont ses trois fonctions modernes. La première, c'est la redistribution et la solidarité, avec les politiques fiscales ; la deuxième, c'est la contribution à l'efficacité économique, avec les politiques monétaires et financières ; la troisième, essentielle à mes yeux, concerne la citoyenneté et la démocratie. Elle s'appuie sur des outils d'intervention qui confèrent efficacité et sens à la citoyenneté ; sans ces outils, la démocratie, même participative ou autre, devient illusoire. C'est cette dernière dimension qui a permis une citoyenneté plus large que celle reconnue par la III^e République. Le débat sur la « réforme » a resurgi dans les années 1960 et, avec lui, le questionnement des politiques publiques. Nous devons partir de là, même si, comme syndicalistes, nous n'oublions pas la situation des agents publics et de leur devenir. La crise des politiques publiques est tellement forte qu'il y a une attente de reconstruction d'un pouvoir collectif de la société sur son organisation, sur ses structures économiques. L'opinion attend de savoir si la puissance publique peut avoir un poids sur la gestion des entreprises, les choix stratégiques, les financements. Les réponses qu'il faut apporter sont différentes mais aussi essentielles que celles qui ont été apportées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il faut repenser l'Etat au travers de ces bouleversements contempo-

L'UN DES DÉFIS
QUI NOUS EST POSÉ
CONSISTE
À PENSER CETTE
PROBLÉMATIQUE
DANS SA
DIMENSION
INTERNATIONALE
ET PEUT-ÊTRE PLUS
ENCORE DANS
SA DIMENSION
EUROPÉENNE
POUR ENVISAGER
LES MOYENS D'UNE
RÉAPPROPRIATION
DE L'ÉTAT.



PHOTOS: CLAUDE CANDILLE

C'EST BIEN EN FONCTION DES MISSIONS ET DES FINALITÉS DU SERVICE PUBLIC QUE NOUS POSONS LA QUESTION DES MOYENS. MAIS AUJOURD'HUI, DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT, IL N'EXISTE AUCUN ESPACE DE NÉGOCIATION.

rains, non pas pour se replier sur un Etat minimal, mais pour examiner comment on reconstruit un pouvoir collectif, aux différents niveaux, avec des cohérences d'ensemble. C'est ce que les salariés, les citoyens attendent et à quoi il n'est pas pour l'instant répondu. La période peut donc, à condition que nous soyons capables de nous en saisir correctement, marquer une étape historique de reconstruction de l'Etat.

– **Options** : Nombre de conflits – ouverts ou latents – jalonnent la mise en œuvre des réformes gouvernementales : sont-ils articulés à ce travail de « *rapprochement* », à une perspective globale ?

– **Robert Vigne** : Notre posture de départ est évidemment de s'opposer aux choix libéraux, mais en développant l'intervention publique et citoyenne pour mettre en œuvre les alternatives possibles. Il y a dans l'organisation politique et administrative du territoire des atouts, sur lesquels il est possible de s'appuyer pour construire une intervention publique efficace au plan des principes d'égalité, de solidarité, d'efficacité sociale et économique, en se gardant bien de revenir à des lourdeurs étatiques que l'on a pu connaître. Mais cela implique des conflits de niveaux de décision, entre par exemple l'Etat et la région. On le vit en Ile-de-France avec le projet de rééquilibrage élaboré par les collectivités et percuté par ce diktat sarkozien qu'est le projet de Grand Paris.

– **Nicolas Baille** : L'emploi public ne se justifie pas en soi mais au regard des missions publiques ; au Meeddat, les dix mille agents qui ont manifesté, le 6 mars, à Paris pour exiger des missions et des moyens ont également porté un coup d'arrêt sérieux au projet de réorganisation territoriale de l'Etat qui visait, entre autres, à intégrer les services départementaux en préfecture. A partir d'une préoccupation d'emploi, intégrant la qualité des missions et la cohérence de l'intervention

publique, l'action syndicale a eu un impact politique sur l'organisation de l'Etat. Le succès a participé d'une inquiétude professionnelle, mais aussi d'une conception de l'organisation de l'Etat, aux antipodes de la vision verticale et très autoritaire portée par le gouvernement, et plus précisément le ministère de l'Intérieur.

– **Christophe Delecourt** : Nous ne nous inscrivons pas dans le *statu quo*. Nous développons une analyse critique des réformes initiées en mettant en débat des propositions alternatives, qu'il s'agisse des missions, de leurs finalités, des principes de leur mise en œuvre, de l'organisation territoriale et déconcentrée de nos services. En fonction de cela, nous en tirons des conclusions sur les nécessaires créations d'emplois, la reconnaissance des qualifications acquises et mises en œuvre par les personnels, la formation... C'est donc bien en fonction des missions et des finalités du service public que nous posons la question des moyens. Mais aujourd'hui, dans la fonction publique d'Etat, il n'existe aucun espace de négociation. Les instruments actuels du dialogue social – les comités techniques paritaires – sont totalement obsolètes ; le problème est donc de savoir comment inventer, ou réinventer, une véritable démocratie sociale, impliquant de réels processus de négociation sur les propositions et revendications des personnels.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : Les conflits récurrents dans le secteur public traduisent un énorme besoin de nouveauté ; déjà, lors de la lutte de 1989 aux Finances, sans doute la plus importante qu'il y ait jamais eu dans ce ministère, il n'était pas question de défense du *statu quo*. Au contraire, les salariés, souvent des femmes et des jeunes, souhaitaient une réelle modernisation de la gestion des services. Les revendications salariales, notamment l'intégration des primes dans le traitement, s'inscrivaient dans un projet de mouvement opposé à l'austérité et à l'immobilisme. Le syndicat joue son rôle en essayant d'orienter un certain nombre de transformations dans un sens progressiste. Mais il se heurte à l'absence incroyable de débat public : on voit la Rgpp confiée au secrétaire général de l'Elysée, à des conciliabules de cabinet ; on apprend par une indiscretion la refonte de toute l'implantation de la Défense nationale, avec à la clé trente mille suppressions d'emplois... La dissociation voulue et entretenue par le gouvernement entre, d'un côté, la réforme des politiques publiques et, de l'autre, la réforme de la fonction publique vise de même à empêcher tout débat sur des alternatives d'ensemble. Syndicalement, nous avons au contraire intérêt à relier intelligemment ces dimensions, à partir des attentes sociales et économiques. Car si la Cgt n'a pas de théorie de l'Etat – et ne peut en avoir –, elle défend une vision de ce à quoi il devrait servir.

– **Robert Vigne** : De plus en plus d'agents – toutes catégories confondues – en capacité de proposition, ...

Etat :
affaires à suivre...

LE PATRONAT, TOUT EN ÉTANT DISCRET, JOUE UN RÔLE DE PREMIER PLAN. LA GRANDE ENTREPRISE EST PROTAGONISTE DE LA MONDIALISATION, DES TRANSFORMATIONS TECHNOLOGIQUES, JOUE UN RÔLE MAJEUR DANS LES ÉVOLUTIONS EN COURS DE L'ÉTAT, SON ORGANISATION, SES FONCTIONS.

... d'organisation, sont frustrés de ne pas être écoutés, entendus, voire respectés même au sein des organismes paritaires. Aujourd'hui, les salariés ont envie d'intervenir sur les dimensions du travail, mais aussi sur l'organisation territoriale du territoire, sur les réformes annoncées par le gouvernement. Le syndicalisme se doit de porter cette exigence d'intervention sur l'organisation administrative du territoire. Elle implique toutes les politiques publiques d'intérêt général, qu'il s'agisse de solidarité ou de développement économique, d'aménagement, d'habitat, où le service public a un rôle à jouer. Le syndicat doit à la fois combiner conflictualité et réflexion alternative, être force de proposition pour peser sur les stratégies de réforme de l'Etat.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : N'oublions pas que le patronat, tout en étant discret, joue un rôle de premier plan. La grande entreprise est protagoniste de la mondialisation, des transformations technologiques, joue un rôle majeur dans les évolutions en cours de l'Etat, son organisation, ses fonctions. Le Medef travaille idéologiquement et pratiquement depuis dix ans à faire reculer systématiquement la place de la loi ; ce systématisme vise à transformer le modèle social, dans lequel la dimension économique tient une place particulière. Non que le patronat veuille se priver de l'Etat, mais il entend le mettre au service de sa conception du développement. A l'inverse, nous mettons en avant ce qui nous semble commun à la démarche des agents publics, des syndicats et des citoyens, à savoir la notion d'intérêt général. La

puissance publique n'a pas vocation à répondre à tous les besoins particuliers – même si elle peut en avoir le souci –, mais à l'intérêt général. Résultant d'un processus collectif d'agrégation des attentes et des choix stratégiques d'action et d'intervention. C'est important pour guider la réforme de l'Etat ; cela se distingue fondamentalement d'une approche gestionnaire de modernisation et concerne aussi notre approche syndicale du statut du personnel. Les garanties des agents publics ne valent que parce qu'elles sont calées sur l'intérêt général ; c'est un équilibre de droits, de protections spécifiques mais aussi d'obligations. Cela peut permettre de relier le contenu des politiques publiques, la réforme de l'Etat et la situation



Jean-Christophe Le Duigou.

des agents publics. C'est dire à quel point cette notion d'intérêt général est centrale à tout travail de refondation.

– **Christophe Delecourt** : De fait, le Medef cherche à transformer « toujours plus » l'Etat à son service. Cela se vérifie au travers de l'évolution des prélèvements obligatoires – fiscalité ou cotisations sociales –, avec l'offensive des partenariats publics/privés ou la conception de la politique industrielle. Aujourd'hui, les services de Bercy sont essentiellement appréhendés comme des services d'aide au patronat en cas de crise industrielle, de difficultés financières dans certaines entreprises. Cela se vérifie au niveau de l'agence des participations de l'Etat ou lorsqu'il s'agit de recapitaliser un certain nombre d'entreprises en difficulté... Il nous faut réaffirmer la nécessité d'une politique publique industrielle, y compris d'une intervention financière de l'Etat devant être conditionnée au respect d'objectifs : développement durable, création d'emplois qualifiés et correctement rémunérés, formation professionnelle des salariés... De ce point de vue, nous avons besoin d'une réflexion plus approfondie dans toute la Cgt.

– **Options** : Les réformes engagées depuis la décentralisation bousculent les structures syndicales elles-mêmes ; jusqu'à quel point et comment y faire face ?

– **Jean-Christophe Le Duigou** : D'accord ou non, il existe maintenant plusieurs niveaux institutionnels qui concourent tous, en principe sans hiérarchie, à la souveraineté nationale. La Région n'est pas moins légitime sur ses compétences que ne l'est l'Etat sur les siennes. Reste à savoir comment mettre tout cela en cohérence, car plus on décentralise et plus il faut à l'inverse des contrepoids structurant la solidarité et articulant les niveaux d'action, sans quoi on émiette. Or nous avons toujours du mal à tirer les enseignements de ce changement politique fondamental. C'est un premier problème posé à nos structures, essentiellement professionnelles, à l'intérieur de la fonction publique. Deuxième problème : la difficulté qu'a la Cgt à générer de l'intérêt général, de l'« ensemble » ; autrement dit, à dépasser un certain nombre d'approches sectorielles et à faire bouger les salariés sur une série d'objectifs communs. Nous sommes là-dessus lourdement mis à l'épreuve.

– **Robert Vigne** : Localement, les personnels Tos transférés ont été peu soutenus par leur syndical d'origine ; en revanche, ils ont très rapidement intégré la vie syndicale sur la base de leurs revendications. Mais cela s'est opéré sur fond d'individualisation, avec des problèmes de statut compliqués, singuliers, ce qui ne contribue pas à poser les problèmes de façon plus globale vis-à-vis des politiques gouvernementales. D'où l'importance de dégager des thèmes fédérateurs pour le plus grand nombre d'agents publics, d'Etat ou



Robert Vigne.

CES RÉFORMES
POSENT LA
QUESTION DU
PÉRIMÈTRE DE
L'OUTIL SYNDICAL
ET NOUS
IMPOSENT
DE PARVENIR
À TROUVER
UNE STRUCTURE
SYNDICALE
PÉRENNE ET
INDÉPENDANTE
DES ALÉAS À
VENIR, SINON...



Nicolas Baille.

de la territoriale, ce qui reste difficile. Car la décentralisation conduit, du fait de sa conception et de sa mise en œuvre, à éloigner les agents des problématiques globales, nationales pour se recentrer sur la proximité. Or toutes les solutions ne sont pas de proximité; cela peut d'ailleurs entraîner des tensions entre le syndicat Ugict et le syndicat général, sur fond de mise en opposition de différentes catégories ou de démarches revendicatives plus sectorielles, plus singulières.

– **Nicolas Baille** : Le poids de l'Histoire – à ne pas prendre au sens négatif – peut parfois induire une certaine inertie et, du coup, l'outil syndical accuse un retard de structures. Nous avons connu un transfert massif d'agents de l'Équipement au niveau départemental, et nous en avons débattu avec la Fédération des services publics afin de gérer au mieux ces transferts. Mais, dans les faits, cela s'est traduit par des situations très diverses, pas toujours propices au déploiement et à l'efficacité de la Cgt. Cela a secoué l'organisation, y compris ses militants. Ces réformes posent la question du périmètre de l'outil syndical et nous imposent de parvenir à trouver une structure syndicale pérenne et indépendante des aléas à venir, sinon... Je ne voudrais pas que, demain, la question de notre structuration se retrouve tranchée uniquement à partir de considérations financières. A ce titre, nous avons constitué un groupe de travail fédéral. L'Ugff a tenu une conférence autour de cette question, dans le périmètre fonction publique d'État; la Fédération des services publics en a débattu à son dernier congrès; bref, la réflexion chemine, mais il nous faut la pousser, avancer sur qui représente quoi, travailler à des résolutions pour être efficaces vis-à-vis des personnels et créer un véritable rapport de forces.

– **Christophe Delecourt** : Nous avons besoin d'innover et de débattre, au moins dans la sphère fonction publique de l'État et territoriale, en lien avec l'Ugff. Cela vaut aussi pour le niveau territorial. Le rôle nouveau du préfet de région, du préfet de département, l'existence d'organisations territoriales qui vont, de fait, transcender les administrations publiques de l'État, voire leurs ministères de rattachement, tout cela soulève d'autant plus de questions que, traditionnellement, le syndicalisme de la fonction publique d'État s'organise autour de syndicats nationaux, au niveau des administrations

publiques de l'État et de leurs directions générales. Nous considérons que le syndicat national assure le syndicalisme de proximité et la démocratie syndicale. Toutefois, j'observe que notre fédération organise les salariés des Monnaies et Médailles ou encore l'Imprimerie nationale, où la syndicalisation a été conçue à partir d'approches statutaires. Aujourd'hui, une foule de salariés y travaillent sans relever du statut, et il nous faut coopérer avec la Filpac, la Fédération nationale des travailleurs de l'État. Il y a là un problème de périmètre des fédérations et d'éclatement des syndicats dans les fédérations. Nous voyons bien l'urgence d'une réflexion de toute la Cgt sur les modalités d'organisation de notre syndicalisme pour le rendre toujours plus efficace. Cela vaut également sur la dimension territoriale et la nécessaire montée en puissance des comités régionaux de la Cgt.



Christophe Delecourt.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : La région constitue un niveau encore relativement proche du terrain et offre une capacité d'intervention réelle au syndicalisme, tout en constituant déjà un premier niveau fort de cohérence, le moyen d'intervenir sur des politiques structurantes. C'est aussi le lieu d'une dimension interprofessionnelle capable, en lien avec les administrations et les établissements publics, de poser les enjeux des intérêts communs. Ce niveau est incontournable si l'on veut faire travailler ensemble des gens qui vivent des réalités différentes. L'enjeu du déploiement est dans ce travail en commun. La question fonction publique s'intègre à cette démarche d'ensemble. Nous vivons une phase de restrictions relatives des moyens de l'État, ce qui peut pousser, à l'inverse du déploiement, au repli identitaire comme meilleure façon de défendre ses intérêts immédiats, plutôt que d'essayer d'appréhender un certain nombre d'enjeux nouveaux. Ce serait désespérant par rapport à l'enjeu collectif. Il nous faut sans doute être pragmatiques dans nos démarches mais conserver l'ambition de nos objectifs. L'identité historique de la Cgt dans la fonction publique s'est constituée dans l'association permanente de la défense des intérêts des agents et d'options fondamentales sur les politiques publiques menées, leur dimension de justice sociale, de progrès. L'efficacité de nos structures, de nos outils syndicaux doit être refondée au regard de cette double dimension. ◀



reconnaisSancE

Organisation Fédérale des Ingénieur-e-s, Cadres et Technicien-ne-s

Journal des B administratifs

SOMMAIRE

Edito, calendrier et brèves	page 1
Mesures catégorielles : l'administration se fout de nous	page 2
Avis de tempête sur le travail des Contrôleurs des Affaires Maritimes	page 2
Reconnaissance de nos qualifications par la validation des acquis	page 3
Il ne faut pas se tromper de cible !	page 4

AGENDA

15 mai : appel à la grève dans toute la fonction publique contre la RGPP

22 mai : grève et manifestation contre la nouvelle réforme des retraites

27 mai : CAP IPCSR (mutations)

29 mai : CAP STSS et ASS (LA et mutations)

05 juin : CAP CTT (mutations)

12 juin : CAP CAM (mutations)

13 juin : réunion du collectif ofict-cgt « administratifs de catégorie B »

18 – 20 juin : CAP SAE (LA et mutations)

26 juin : élection CTPM

Vous aussi faites-nous part de vos réactions en écrivant à ofict.equipement@cgt.fr

EDITORIAL

Un mois de mai mobilisé...

Face aux fusions et aux mutations profondes de notre ministère, il y a comme un malaise dans les services pour tous les agents et en particulier chez les personnels administratifs de catégorie B.

Les réformes s'accroissent. La situation des agents devient de plus en plus critique...

Les mesures gouvernementales menacent notre travail, et font régresser nos acquis et garanties. L'attaque du statut des fonctionnaires en est une illustration.

Alors doit-on rester là à ne rien faire, à attendre que la tempête passe ?

Doit-on vivre avec des salaires de misère tout en ayant une charge de travail importante et des responsabilités pesantes ?

Notre déroulement de carrière doit-il être toujours un véritable parcours du combattant ?

Nos acquis professionnels doivent-ils être remis en cause d'un poste à un autre ?

Eh bien NON !

C'est plus que jamais le moment de nous réaffirmer en nous mobilisant. Nous avons 2 rendez-vous à ne pas manquer, 2 possibilités de transformer notre mécontentement en actions :

- lors de la grève et des manifestations du 15 mai contre les principes de la RGPP.

- lors de la manifestation du 22 mai pour défendre notre système de retraite solidaire.

Par ailleurs le 26 juin, vous serez appelés à élire vos représentants au CTPM.

Voter pour la CGT, c'est faire le choix de soutenir un syndicat à l'offensive à la fois sur les questions de service public, de conditions de travail et de reconnaissance. C'est mener la bataille pour la revalorisation de nos rémunérations, la reconnaissance de nos qualifications et acquis professionnels et pour obtenir un véritable déroulement de carrière.

Hafida Bouchnafa

Mesures catégorielles : l'administration se fout des SAE

La DGPA a reçu les fédérations syndicales au mois de mars concernant les mesures catégorielles.

Sur le périmètre « Ex-Equipement », l'enveloppe catégorielle 2007 s'est élevée à 34 M d'€.

- 19 M ont été consacrés à la déclinaison du protocole Jacob ;
- 15 M aux retours catégoriels (plan de revalorisation du régime indemnitaire des personnels d'exploitation des nouvelles DIR, alignement de certains régimes indemnitaires).

L'enveloppe catégorielle en gestion directe DGPA en 2008 s'élève à 15,5 M.

- 10,8 M ont été utilisés au titre de mesures 2007 ;
- **il ne reste donc pour les mesures nouvelles que 4,7 M d'€.**

Concernant les SAE :

- **2007 :** l'enveloppe aura été uniquement consacrée à l'alignement du régime indemnitaire entre les deux administrations centrales Equipement/ex-MEDD et à la ridicule « augmentation » de 100 € complémentaires pour les SAE de services déconcentrés.
- **2008 :** **Les SAE n'existent pas pour la DGPA !!!** Ceux-ci ne bénéficieront - pour ceux qui ne la touchaient pas - que de la NBI géographique qui va être étendue à tout le territoire... **MAIS EN PLUSIEURS ANNEES (4 ans) !!!** Elle sera intégrée au complément indemnitaire et non plus attribuée sous forme de points NBI.

A nos questions **sur les promotions, rien de nouveau** : même blocage pour l'avancement à SAE, et à peu près le même nombre de postes pour les deux autres niveaux de grade.

C'est dire si la voix des Secrétaires Administratifs doit se faire entendre pour faire bouger une administration complètement autiste aux revendications soulevées.

Avis de tempête sur le travail des Contrôleurs des Affaires Maritimes

De nombreux agents sont mécontents du traitement qui leur est fait (indemnitaire, conditions de travail, promotion sociale ...). Partout les gens sont en colère.

La logique de mutualisation, de fusion, en réalité de réduction d'emplois nous frappe de plein fouet et menace de s'amplifier sous l'effet de la RGPP et inquiète fortement les personnels.

La charge de travail ne diminue pas, les pressions légitimes de nos administrés montent en puissance, l'instruction des dossiers se complexifie et les exigences tant sur les visites de sécurité des navires que sur le contrôle des pêches, sont sans cesse croissantes dans un contexte de diminution drastique d'emplois, de fermetures prochaines de services et de paupérisation des fonctionnaires.

De ce fait, l'ambiance au travail se dégrade d'autant plus qu'apparaissent des saisines pour harcèlement moral et pour stress au travail. Il est fortement à craindre que cela ne soit que le début. Les dépressions, les arrêts maladie et les affrontements entre agents vont se multiplier aux Affaires Maritimes.

Les craintes sont grandissantes. Les agents pressentent le péril qui les guette. La casse de la fonction publique et la loi sur la mobilité constituent ni plus ni moins qu'un plan social.

Nous voulons des engagements clairs et des réponses précises sur le maintien des missions, des services et des emplois et l'alignement du régime indemnitaire.

Il est urgent de se mobiliser pour une véritable considération des agents de notre corps par le ministère. Elle passe par des moyens pour les services, une identification claire des périmètres des missions, la revalorisation de nos métiers, de notre carrière et de nos rémunérations. L'administration doit lever les blocages des promotions, et renforcer les effectifs pour contrer les futurs départs en retraite.

RECONNAISSANCE DE NOS QUALIFICATIONS PAR LA VALIDATION DES ACQUIS

Alors que l'on prétexte l'équité entre le privé et le public pour supprimer les retraites, l'équité en matière de reconnaissance des acquis professionnels des fonctionnaires se laisse désirer... La désinvolture avec laquelle est traité le dispositif issu de la loi sur la modernisation sociale de 2002, a incité la CGT à boycotter certaines réunions visant sa mise en place au sein de la fonction publique.

Deux grandes possibilités s'ouvrent aux salariés en matière de reconnaissance des acquis professionnels :

- la validation des acquis de l'expérience,
- la validation des acquis professionnels.

Ils permettent de se voir reconnaître un niveau de qualification sur le marché du travail et une promotion sociale équivalente aux compétences acquises tout au long de la vie, ce qui n'est pas négligeable avec la mobilité.

La fonction publique vient de mettre en place le Droit Individuel à la Formation qui consiste en un crédit de 20 heures par an, cumulable sur six ans pour des actions de formation.

Cependant, tout semble s'entremêler et certains droits pour la préparation de concours pourraient n'être accordés qu'une seule fois, alors que les épreuves des concours qui offraient auparavant une possibilité de promotion sociale sont désormais du BAC +6 et que peu de moyens sont donnés pour atteindre un tel niveau.

Deux dispositifs permettent la reconnaissance de la qualification des salariés :

1°) La validation des acquis de l'expérience

Un droit pour chacun dès 3 ans d'expérience dans un domaine spécifique en rapport direct avec le titre diplômé visé.

Dès lors qu'un individu s'est investi même bénévolement dans une association, dans un domaine déterminé tel l'informatique ou au sein de son entreprise, la possibilité lui est offerte de faire reconnaître le niveau de compétence qu'il maîtrise, par le biais de la validation des acquis.

Il peut s'agir d'une validation totale du diplôme ; Par exemple, après l'arrêt d'études d'une 2^{ème} année BTS sans réussite à l'examen et trois ans d'expérience professionnelle sur la gestion de base de données informatique et site internet, une personne peut obtenir par ce biais un diplôme supérieur en informatique.

La validation peut être partielle avec possibilité ensuite de reprise d'études, voir d'un congé individuel de formation.

Ainsi, des niveaux de qualification dans un domaine précis, de type CAP-BEP, Bac Pro, BTS - voir au-delà en ingénierie - ou universitaires, permettent une meilleure promotion sociale par le biais de degré de qualification. Or les fonctionnaires sont désavantagés puisque seule la réussite de concours, actuellement de niveau BAC +4 / +6, permet une évolution sociale.

Il convient de remarquer que les écoles de formation technique du ministère de l'Équipement délivrent des formations diplômantes, alors que les secrétaires administratifs ont un recrutement généraliste et se spécialisent ensuite dans des domaines tels la gestion-comptabilité, secrétariat assistant, marchés publics, moyens généraux, logistique, affaires juridiques, ressources humaines. La technicité de ces domaines n'est malheureusement pas reconnue au niveau national, alors que toutes ces qualifications correspondent à celles que l'on peut trouver dans le secteur privé et pour lesquelles des possibilités de validation des acquis de l'expérience existent depuis longtemps...

Il est donc grand temps que notre qualification soit reconnue au juste mérite, en harmonie avec les diplômés nationaux.

La validation des acquis de l'expérience professionnelle peut aussi permettre la reprise d'études. Ainsi en validant son expertise professionnelle, en présentant un rapport sur sa carrière devant un jury, celui-ci peut déterminer à quel niveau d'études l'on se situe. Ainsi, une dispense de l'université peut être accordée permettant de passer directement en année licence ou Master grâce aux compétences acquises. Il convient donc de procéder à des bilans de compétences.

Ainsi, le Droit Individuel à la Formation envisage d'accorder 20 heures par an cumulable sur 6 ans afin de pouvoir préparer cette demande de validation dont la procédure est longue et compliquée puisque des professeurs doivent vérifier le niveau acquis. De plus, cette démarche est onéreuse, ainsi la faculté de Cergy demande 1200 €. Les salariés du privé bénéficient de fonds financiers tels le Fongecif, le chèque formation, et l'aide de leur entreprise. **Qu'en est-il de la fonction publique ??**

Il convient d'être très vigilants afin que le DIF ne soit pas détourné vers des suivis de stages non diplômants, fondés sur une adaptation du personnel au poste de travail.

L'équité sur le droit à la formation tout au long de sa vie mérite un travail d'équipe, c'est pourquoi nous attendons vos réflexions sur les degrés des champs de compétences pouvant entrer dans le cadre universitaire. Merci par avance

**Il ne faut pas se tromper de cible !
Agir ensemble est une nécessité pour gagner**

Le dernier numéro de ReconnaissAncE proposait quelques réactions de nos lecteurs à propos du journal qui précédait. Que montrent-elles ?

Une grande insatisfaction liée aux dotations indemnitaires 2008, que ce soit sur leurs montants ou répartition selon les services, corps et grades. La disparité des dotations et l'indécence des revalorisations sont pointées, stigmatisant l'écart grandissant avec la catégorie A. Elles témoignent de la dévalorisation continue de la place des B administratifs dans ce ministère, dont la grille indiciaire n'a pas été revalorisée depuis trop longtemps, au regard de nos niveaux de qualifications et de fonctions.

De même les possibilités de promotions indigentes laissent chez nombre d'entre nous un goût amer, surtout lorsque arrivant proche de la retraite, nous n'avons pu obtenir le déroulement de carrière permis par nos statuts.

Au travers de ces « coups de gueule », c'est bien un profond malaise qui s'exprime d'autant qu'à l'absence de reconnaissance s'ajoute la réforme du MEEDDAT. Celle-ci entraîne beaucoup d'incertitudes sur le devenir de tout un chacun alors que les « classes moyennes », auxquelles nous sommes censés appartenir, sont de plus en plus pénalisées économiquement.



Dans le même temps, le brouillage des repères est perceptible. Cela concerne tout autant les revendications et les positions défendues par la CGT que l'identification des responsables des situations que nous subissons.

Ainsi, certains prennent pour cible tel collègue mieux loti, soit qu'il appartient à un autre corps ou un autre service que le sien. La valorisation « historique » des corps techniques dans notre ministère fait que les techniciens sont souvent enviés, non sans raison : meilleure reconnaissance, meilleur déroulement de carrière, meilleure rémunération..... De même le meilleur traitement accordé aux agents d'Administration Centrale par rapport à ceux des services déconcentrés les font - à tort - passer pour des privilégiés.

Mais pourtant, dans notre intérêt commun, ne faut-il pas changer notre regard ? Car aucun de nous – administratif, technicien, d'administration centrale.... – n'est privilégié !

Les projets de l'administration d'évolution du statut des techniciens préparent de fortes régressions sous couvert d'adaptation aux nouvelles missions du ministère ; des projets de remise en cause des écoles et de la formation professionnelle nous concernent tous. Sur les rémunérations, les techniciens n'ont jamais obtenu la revalorisation de leur régime indemnitaire ...

Le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires atteint comme jamais nos garanties statutaires pour nous plonger dans des perspectives de précarité...

Alors oui, il y a des disparités, parfois importantes, que nous devons dénoncer. Et pour les faire reculer, il convient avant tout de faire reculer l'inertie, de créer un rapport de force favorable qui permette d'obtenir de la part de notre employeur – l'Etat – qu'il satisfasse nos revendications. Nous avons suffisamment de points de convergence pour engager cette lutte ensemble.

Rejoignez la CGT des cadres, techniques ou administratifs

Bulletin à renvoyer à l'organisation fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens
de l'Équipement et de l'Environnement
263 rue de Paris, case 543, 93515 Montreuil CEDEX

Nom : _____ Prénom : _____ corps : _____

Mail : _____ tel : _____

Ont contribué à ce numéro : Hafida Bouchnafa, Patrick Crignon, Patricia Cerisay, Dominique Kerrincks, Fabienne TATOT.



Je dis
NON à la RGPP

(casse des services publics, privatisations...)

à la mobilité forcée

(casse des statuts, précarité généralisée...)

le **26 juin**



Je dis
OUI

à l'augmentation
des salaires et
des pensions

au développement
des missions et des
emplois

à la défense, à l'amélioration
des statuts et des retraites

Efficace et solidaire,
pour le service public

aux élections pour la
représentativité au
CTPM

je vote...

le 26 juin

Je VOTE

la
cggt

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire

ENVIRONNEMENT EQUIPEMENT
ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOI EMBAUCHES
SERVICE PUBLIC STATUTS QUALIFICATIONS SALAIRES PRO

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques
CTPM : Comité Technique Paritaire Ministériel